

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 600 € TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 €.

- Plus 7 % TTC sur la part comprise entre 30 001 € et 50 000 €.
- Plus 6 % TTC sur la part comprise entre 50 001 € et 100 000 €.
- Plus 5 % TTC sur la part comprise entre 100 001 € et 150 000 €.
- Plus 4 % TTC sur la part comprise entre 150 001 € et 449 999 €.

• Pour les biens dont le prix de vente est supérieur ou égal à 450 000 € : Rémunération forfaitaire de 5% TTC du prix de vente.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs et à la charge de l'acquéreur.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :**
11 € TTC par mètre carré de surface habitable

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**
Honoraires à charge du bailleur :
8 € TTC par mètre carré de surface habitable
Barème dégressif à partir de 85 m²

Honoraires à charge du locataire :
8 € TTC par mètre carré de surface habitable
Barème dégressif à partir de 85 m²

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux * (entrée/sortie) :**
Part bailleur : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable
Part locataire : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable
*Etat des lieux établi contradictoirement et amiablement par les parties ou par un tiers mandaté par elles.

LOCAL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL :

Honoraires de location: 15% HT du montant annuel du loyer HC pour le bailleur

Honoraires de location: 15% HT du montant annuel du loyer HC pour le locataire

GESTION :

Gestion déléguée à SARL AVIC-5 Bis Boulevard Henri Arnauld 49100 ANGERS – Capital social de 10.000 euros.-
N° RCS Angers 798 441754 - Code APE 6831-Z

Carte professionnelle N° CPI 4901-2018-000-029-479 délivrée par la CCI de Angers

- **Honoraires de Gestion courante :**
Honoraires de gestion mensuels : 6% TTC des sommes encaissées
(gestion courante, compte rendu de gestion et accès compte en ligne, paiement des charges de copro, réalisation et suivi des travaux, aide à la déclaration d'impôts)
- **Assurance Garantie de Loyers :**
Cotisation mensuelle : 2% TTC des sommes encaissées
(loyer impayés, frais de contentieux, détériorations immobilières, protection juridique)

Une note est délivrée pour toute prestation de service d'un montant supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise) -
Pour toute prestation de service dont le montant est inférieur à 25 € (TVA comprise) une note est réalisée sur demande.

Tarifs applicables au 01/01/2025